

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2015**

**PRESENTS** : MM. WAGNER – VAGNER – ANNEAR – REDINGE – VILLEM – TEMPESTINI – ARNOULD

Mmes FERRARI – BRIAULT- GARSI

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur MAURICE ayant donné procuration à Madame BRIAULT

Monsieur FRÖHLINGER ayant donné procuration à Monsieur ANNEAR

Monsieur DOS SANTOS TENENTE ayant donné procuration à Monsieur WAGNER

Monsieur MAILLOU

**ABSENT NON EXCUSE** : M.MARTEL

## **1- CHASSE COMMUNALE : APPROBATION DE L'ADJUDICATAIRE**

Vu le procès-verbal d'adjudication du 29 Janvier 2015,

Après avoir pris connaissance du résultat de l'adjudication du droit de chasse sur le ban communal du lot unique,

Considérant que l'enchère la plus élevée pour ce lot a été faite par Monsieur EHRMINGER Alain à hauteur de 1 800 € de loyer annuel et que Monsieur CUPAIOLO Jean-Pierre, adjudicataire précédent, n'a pas fait prévaloir son droit de priorité,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve la candidature de Monsieur EHRMINGER Alain, domicilié à CATTENOM, Moselle, 2, Allée de la Libération, qui prend la qualité d'adjudicataire du lot unique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail pour la période allant du 2 Février 2015 au 1<sup>er</sup> Février 2024.

## **2- DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR DE GIBIER ROUGE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur BOUDINET Armand d'Illange en qualité d'estimateur pour les dégâts de gibier rouge, pour la période 2015-2024.

## **3- CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE : DETR PHASE 2**

Par délibération du 10 Octobre 2013, le Conseil Municipal, sollicitait l'aide de l'Etat au titre de la DETR, pour la création d'un accueil périscolaire. Le projet avait été scindé en deux phases.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 Octobre 2014 a validé l'avant-projet définitif de l'accueil périscolaire.

Il s'avère qu'une révision du plan de financement prévisionnel est nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR, à hauteur de 40% de 198 549,00 €, montant des travaux de construction de la phase 2 (période d'Avril 2015 à Décembre 2015), suivant le plan de financement joint.

#### **4- CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE : DEMANDE DE PRET**

Afin de financer les travaux de construction d'un accueil périscolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à contacter un établissement bancaire pour solliciter un prêt.

#### **5- ACQUISITION D'UN LOGICIEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir un logiciel de dématérialisation, modules pièces comptables et courrier, et accepte le devis de la Sté JVS-MAIRISTEM qui se décompose de la manière suivante :

- Acquisition de logiciel : 924,00 €
- Maintenance coût annuel : 597,60 €
- Hébergement coût annuel : 244,80 €
- Formation : 732,00 € par jour de formation.

#### **6- ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RESERVE**

Suite à la demande de l'indivision PIER concernant l'acquisition d'un emplacement réservé, cadastré Section 17 Parcelle 383 (anciennement parcelle 297), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à acquérir cet emplacement.

FAIT ET AFFICHE A GAVISSE LE 20 FEVRIER 2015

Le Maire  
Jean WAGNER